



Séance d'information publique visant l'implantation d'une tour de télécommunication

Le jeudi 1^{er} mars 2018 à 19h00

Centre communautaire Saint-Eugène – Salle de l'église

165, rue Roman, Saint-Jean-sur-Richelieu

Procès-verbal

Sont présents : 35 citoyens, le maire Alain Laplante, le conseiller du district 4 Jean Fontaine, le directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique Luc Castonguay, le conseiller en urbanisme - Développement urbain au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique Marc Meloche, Bruno Gagnon de Vidéotron, Raphaël Chahine de Vidéotron, Thierry Dufort de Vidéotron, la présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières Andrée Bouchard, le commissaire scolaire Pierre Therrien et le Coordonnateur à la promotion des processus de consultation publique et d'amélioration continue Sylvain Latour. Le journaliste du Canada Français Gilles Bérubé ainsi que le photographe de ce même journal de même que celui du journal Le Courrier sont également présents.

Mot de bienvenue

Le directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique Luc Castonguay souhaite la bienvenue aux citoyens et fait état du déroulement de la soirée ainsi que du processus légal lorsqu'une entreprise comme Vidéotron fait une demande à la Ville visant l'implantation d'une tour de télécommunication. Il souligne la présence du maire Alain Laplante et celle du conseiller municipal du district 4 Jean Fontaine.

Le conseiller du quartier Saint-Eugène Jean Fontaine prend donc la parole. À son tour, il souhaite la bienvenue aux citoyens et précise que la présentation sera succincte. Il se permet de rappeler qu'au fil des ans, plusieurs demandes d'implantation d'une tour de télécommunication de la part de Vidéotron ont été adressées à la Ville et elles ont toutes été refusées. L'entreprise de télécommunication n'a toutefois pas poussé ses démarches plus loin. Jean Fontaine ajoute qu'il est minuit moins une et que, tôt ou tard, Industrie Canada imposera un choix de site d'implantation et ni les citoyens et ni la Ville ne pourra s'y opposer.

Ouverture de la séance d'information publique et présentation des intervenants et de l'objectif de la soirée

Le directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique Luc Castonguay présente les intervenants et il fait état du déroulement ainsi que de l'objectif de la soirée concernant une demande de l'entreprise Vidéotron visant l'implantation d'une tour de télécommunication sur le terrain du Club de golf de Saint-Jean dans le quartier Saint-Eugène.

Cadre réglementaire, processus d'accompagnement, cheminement de la demande et mise en contexte

Le conseiller en urbanisme - Développement urbain au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique Marc Meloche présente aux citoyens le cadre réglementaire d'un tel projet. Ce type de projet s'inscrit dans le règlement relatif aux usages conditionnels et doit passer à travers des critères d'admissibilité et d'évaluation.

C'est le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique qui est la porte d'entrée pour de telles demandes. Dans le processus d'accompagnement, le Service doit tenir des rencontres avec les requérants et discuter de la couverture, des équipements et des emplacements.

Il doit analyser les projets sur la base de critères d'admissibilité et d'évaluation et doit rechercher des emplacements alternatifs.

L'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite à partir de plusieurs critères :

- l'ajout de nouveaux bâtis d'antenne doit se justifier par une impossibilité technique d'utiliser les structures ou des bâtiments existants, pour supporter l'équipement de télécommunication;
- les choix dans la localisation, les aménagements au sol, la couleur et la forme des bâtis d'antenne doivent permettre d'en atténuer l'impact visuel;
- l'équipement est localisé à un endroit qui ne masque pas une percée visuelle ou un paysage d'intérêt;
- l'équipement est localisé à un endroit qui est de moindre impact pour les milieux résidentiels et autres usages sensibles;
- l'ajout de nouveaux bâtis d'antenne et d'une antenne de télécommunication ne doit pas porter préjudice aux droits des propriétaires voisins de jouir de leur droit de propriété;
- les antennes de télécommunication ne sont pas implantées à proximité des secteurs de développement domiciliaire projetés et inclus au plan d'urbanisme.

L'entreprise Vidéotron demande donc à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu l'autorisation pour implanter une tour de télécommunication sur le site du Club de Golf situé au 320 rue Jacques-Cartier Sud. Les secteurs adjacents sont principalement résidentiels en plus de la proximité de l'école Saint-Eugène. Cette portion du site est située dans une zone de « boisé d'intérêt ». Cependant, l'antenne serait érigée dans une petite clairière.

Un boisé d'intérêt est un ensemble d'arbres se situant à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et dans la zone périurbaine. Dans les zones dont l'affectation principale est le groupe commerce et services (C), l'abattage d'arbres dans un boisé d'intérêt ainsi que tout ouvrage, travaux, usage ou occupation d'un terrain qui nécessiterait l'abattage d'arbres est prohibé, sauf dans les cas suivants :

- aux fins de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien d'un cours d'eau, conformément aux dispositions du règlement en vigueur régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu ou de creusage d'un fossé sans excéder 6 m de largeur;
- aux fins de réaliser des travaux d'arpentage sur un terrain;

- aux fins de réaliser un aménagement lié à l'observation de la nature et à l'interprétation du milieu naturel ou d'aménager un sentier de randonnée;
- aux fins de dégager l'emprise requise pour la construction d'une allée d'accès, sans excéder 10 m de largeur;
- aux fins de dégager l'espace requis pour des travaux d'utilité publique réalisés par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, par le gouvernement provincial, fédéral ou leur mandataire;
- aux fins de dégager l'espace requis pour l'érection d'une construction autorisée dans le règlement. Dans un tel cas, la superficie maximale d'abattage d'arbres est limitée à quatre fois la superficie de la construction autorisée. Cet élément n'est cependant pas applicable aux boisés d'intérêt situés dans plusieurs zones;
- aux fins de réaliser des travaux de coupe d'assainissement.

Concernant le cheminement du dossier, la demande d'usage conditionnel a été déposée à la Ville, le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme le 12 décembre 2017, une séance d'information publique se déroule le 1^{er} mars au centre communautaire Saint-Eugène, une séance de consultation publique se tiendra le 27 mars à l'Hôtel de Ville et le conseil municipal rendra sa décision lors de la séance régulière du 9 avril.

M. Bruno Gagnon de Vidéotron précise que Québécor (propriétaire de Vidéotron) a une entente avec Rogers. Ces deux entreprises ont plus d'un million d'abonnés au réseau cellulaire. Ils exploitent 125 tours dans la région et le secteur Saint-Eugène pose véritablement un problème majeur dans le réseau. Le problème existe depuis une dizaine d'années. Même si Vidéotron a déjà fait diverses demandes à la Ville, l'entreprise a jugé bon de reprendre le dossier au complet.

En février 2017, Vidéotron a proposé cinq endroits à la Ville pour ériger une tour de télécommunication. La Ville a retenu cet endroit qui est à 200 mètres d'un quartier résidentiel et à 300 mètres d'un autre quartier et d'une école. Il s'agit d'une tour de 45 mètres de hauteur. Elle serait visible à partir des rues Veilleux, de Coulomb, Therrien, Massenet, Ravel, Schubert et René-Boileau. Il s'agit effectivement d'un revenu pour le Club de Golf. La conception de la tour fait en sorte qu'elle peut accueillir d'autres opérateurs. Les gens de Vidéotron présentent alors une vidéo aux citoyens présents.

Période de questions

La présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières qui est aussi résidente du secteur Mme Andrée Bouchard veut savoir s'il y a une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme. Le directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique Luc Castonguay répond que le comité recommande deux sites dont celui proposé ce soir. Mme Bouchard tient absolument à ce que le point de l'hypersensibilité des enfants aux ondes cellulaires soit noté au procès-verbal de la séance.

M. Raphaël Chahine tente alors de démystifier l'impact des ondes émises d'une tour de télécommunication sur l'être humain. Tout d'abord, il informe l'auditoire qu'il y a deux catégories : l'onde ionisante et l'onde non ionisante. La première passe à travers la matière comme la radioactivité et même le soleil. L'onde non-ionisante a beaucoup moins d'impact sur l'être humain. On parle du WIFI et de la lumière visible par exemple. Les tours de télécommunication s'inscrivent dans cette même catégorie.

Une citoyenne s'inquiète de l'impact sur les enfants puisque ces derniers vivent beaucoup plus à l'extérieur que les adultes. Ils jouent dans la cour de l'école, dans les parcs du quartier et dans leurs cours à l'arrière des maisons.

Le citoyen Michel Fournier veut savoir quel serait l'impact d'une tour de télécommunication dans les cours à l'arrière des maisons. Il veut avoir un chiffre exact en ce qui a trait au nombre de watts et microwatts par mètre carré.

M. Chahine de Vidéotron insiste pour dire que l'on doit respecter les normes de Santé Canada et d'Industrie Canada. Par ailleurs, une tour de télécommunication cellulaire n'émet pas à pleine puissance en tout temps. Il ne peut cependant donner un chiffre précis puisque chaque tour est différente.

Le maire Alain Laplante propose à Vidéotron de tester cinq tours sur notre territoire et d'informer les citoyens lors de la séance de consultation publique du 27 mars.

Le citoyen Luc Bélanger propose qu'un test soit fait avec la tour de télécommunication sur le chemin des patriotes dans le secteur Saint-Athanase.

Le président du Club de golf de Saint-Jean Marcel Racine veut savoir s'il y a un danger réel pour les golfeurs. La réponse est non.

Le citoyen Marc Lévesque demande à Raphaël Chahine si le soleil est plus dangereux qu'une tour de télécommunication. La réponse est oui. Concernant la comparaison entre les effets plus néfastes du soleil sur l'être humain versus une tour de télécommunication, le citoyen Jean Roy tient tout de même à préciser que nous avons le choix de ne pas nous exposer au soleil alors que les ondes sont présentes tout le temps.

Un résident du quartier veut savoir quand la tour serait opérationnelle. Bruno Gagnon de Vidéotron répond qu'elle le serait d'ici la fin de l'année à moins que la Ville refuse la demande. Si c'est le cas, l'entreprise pourrait prendre des recours et demander à Industrie Canada d'intervenir.

Un citoyen rapporte l'article du Dr Michel Plante dans le journal La Canada Français concernant les effets d'une tour de télécommunication sur l'être humain.

Raphaël Chahine tente de rassurer le citoyen concernant les propos du Dr Plante. Il ajoute que pour chacune des installations, il y a des simulations. C'est une exigence de Santé Canada. Cette instance réalise d'ailleurs des audits à ce sujet.

Une résidente du quartier informe les intervenants qu'elle s'est déjà opposée au projet une première fois, une deuxième fois et elle n'hésitera pas à s'y opposer une troisième fois. Elle ne veut pas être exposée au risque.

Un citoyen demande s'il y a une limite d'opérateurs sur la tour. L'un des intervenants répond que cela dépend de la hauteur de la tour et de la puissance des opérateurs. Il ne peut y avoir une multiplication de tours.

Au niveau de l'emplacement, certains suggèrent que la tour soit érigée plus près de l'entreprise Rheinmetall alors que Mme Louise Roy propose l'emplacement de la « cannerie David Lord » qui est véritablement à l'extérieur du périmètre urbain. Les représentants de Vidéotron font valoir qu'il y a une tour de Bell-Telus dans ce secteur. Cet emplacement ne répondrait pas aux problèmes de réseau rencontrés par Vidéotron. D'ailleurs cette entreprise collecte fréquemment le nombre de plaintes et l'emplacement du Club de golf de Saint-Jean réglerait les problématiques.

La citoyenne Isabelle Prud'homme veut être rassurée quant au pire des cas au niveau de l'exposition aux ondes. L'un des représentants de Vidéotron souligne que c'est calculé avec un logiciel. Les entreprises de télécommunication doivent respecter le code de sécurité.

Une résidente du quartier, Mme Diane Lavoie veut en savoir plus sur les impacts dans un rayon d'un kilomètre et se demande comment se fait-il que les ondes traversent les bâtiments et non les arbres. L'un des intervenants répond que ni les bâtiments, ni les arbres ne bloquent les ondes mais ils en atténuent l'impact.

Le maire Alain Laplante pose une question à l'ensemble des citoyens présents concernant le côté esthétique. À ce sujet, Nav Canada va exiger de l'éclairage. Il y a plusieurs types d'éclairage. Une lumière est installée à la mi-hauteur et une autre au bout d'une tour peinte rouge et noir. Sur un autre type de tour, des lumières blanches et rouges sont installées à l'extrémité.

Le premier magistrat demande également si ces derniers trouvent qu'il s'agit du bon endroit. À cet égard, un citoyen veut savoir pourquoi cette tour n'est pas érigée plus au sud-ouest près de l'érablière qui est d'ailleurs située dans un secteur beaucoup moins urbanisé. Il semble que ce secteur ne rencontre pas les besoins de couverture de réseau.

En guise de conclusion, le conseiller Jean Fontaine demande aux représentants de Vidéotron et au personnel de la Ville de s'assurer que tous les éléments soient rassemblés pour rassurer la population lors de la séance de consultation publique.

Échéancier et étapes à venir

Une séance de consultation publique se tiendra le 27 mars à l'Hôtel de Ville et le conseil municipal rendra sa décision lors de la séance régulière du 9 avril.

Sylvain Latour
Coordonnateur à la promotion des processus de consultation publique et
d'amélioration continue
450 357-2383, poste 2360
s.latour@sjsr.ca